

RETROCESSIONS DE FRAIS DE GESTION SUR OPC¹ PERÇUES PAR CA INDOSUEZ

Dans le cadre de la commercialisation des OPC auprès de ses clients, CA Indosuez peut recevoir une rémunération en vertu d'accords de distribution conclus avec les sociétés de gestion d'actifs tiers.

Cette rémunération consiste en une rétrocession d'une partie des commissions de gestion prélevées par les sociétés de gestion. Les pourcentages de frais rétrocédés à la Banque varient en fonction des catégories d'OPC.

Vous lirez ci-après les taux de rétrocession maximum et moyens perçus par CA Indosuez selon les grandes catégories d'OPC.

Les taux moyens ont été déterminés au 30 juin 2024, à partir des taux de rétrocessions conclus dans nos accords.

Catégorie d'OPC	Taux de rétrocessions maximum	Taux de rétrocession moyen
Fonds Actions	1,71%	0,83%
Fonds Alternatifs ²	1,20%	0,71%
Fonds Diversifiés	1,38%	0,70%
Fonds Immobilier cotés	0,54%	0,46%
Fonds Monétaires	0,25%	0,13%
Fonds Obligataires	1,60%	0,52%

¹ Organisme de Placement Collectif

² Dont fonds de performance absolue

CA Indosuez

Siège social :
17, rue du Docteur Lancereaux
75382 Paris cedex 08 France
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20

www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 853 571 130 euros
RCS Paris 572 171 635

Etablissement de Crédit et Société
de Courtage d'Assurances,
immatriculée au Registre des
intermédiaires en assurance sous
le n° 07 004 759